



## Communiqué de presse

# Le Tribunal des activités économiques de Lyon valide le plan de continuation et met fin à la procédure de redressement judiciaire

**LYON, France, 30 janvier 2026** – POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), une société biopharmaceutique en phase clinique développant des traitements innovants pour des maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, notamment la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et les maladies métaboliques rares, annonce la validation de son plan de continuation par le Tribunal des activités économiques de Lyon.

Cette décision clôture la période d'observation ouverte le 5 août 2025 et confirme la sortie de la procédure de redressement judiciaire de POXEL SA, et va permettre à la société de déployer le plan de continuation présenté aux actionnaires dans plusieurs communications de novembre et décembre 2025.

Nicolas Trouche, directeur général de Poxel commente : « Cette approbation par le Tribunal des activités économiques de Lyon du plan de continuation préparé par la société et ses créanciers pendant la période d'observation est une excellente nouvelle. Elle permet à la société d'accélérer son développement commercial tout en assumant l'apurement de son passif. Nous tenons à remercier particulièrement les actionnaires de Poxel pour leur confiance, qui s'est manifestée en votant lors de la dernière assemblée générale les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan, et le soutien des créanciers qui ont financé la période d'observation et confirmé leurs apports pour sécuriser l'avenir de Poxel. »

## Principaux aspects du plan de continuation

### Business Développement :

- Établir de nouveaux partenariats pour commercialiser Imeglimine en Asie avec priorité à la Chine et les pays ne nécessitant pas de nouvelles études cliniques ;
- Valoriser le PXL770 dans l'ADPKD ; et
- Valoriser le PXL065 dans l'HCM.



#### **Rationalisation de la structure de coûts :**

- Poursuivre l'ajustement des effectifs en faisant appel à des ressources externalisées, suivant les besoins et au moment des besoins de la Société ;
- Réduction forte des coûts administratifs et d'audit ;
- Poursuivre l'externalisation des fonctions centrales, afin de limiter durablement les coûts fixes.

#### **Apurement du passif :**

- Apurement des dettes Orbimed et IPF garanties par fiducies selon leurs stipulations contractuelles. Toutefois, une partie de la dette IPF sera convertie en actions ;
- IRIS, qui contribue également à l'effort de financement, verra son financement apuré selon ses stipulations contractuelles au travers de l'exercice de bons de souscription d'actions en compensation de certaines de ses créances ;
- Les autres créanciers seront désintéressés suivant l'échéancier convenu.

#### **Renforcement de la structure financière :**

- Mise à disposition d'une equity line de 5 millions d'euros sur 5 ans par IRIS et de nouveaux emprunts obligataires de 3,75 millions d'euros par IPF en sus des obligations émises pour financer la société pendant la période d'observation à hauteur de 2,5 millions d'euros ;
- Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ouverte aux actionnaires de Poxel et garantie par IPF dans la limite de ne pas franchir le seuil de 29,9% du capital de la Société à l'issue de l'opération ;
- Réalisation d'une augmentation de capital par compensation de créances (détenues par IPF au titre de l'emprunt obligataire) réservée à IPF Partners ;
- Émission de bons de souscription d'actions au profit des actionnaires d'une part, et dans le cadre des financements accordés par IRIS d'autre part.

La mise en place de ces mesures va permettre à Poxel de se donner les moyens de poursuivre son développement et de capitaliser sur les efforts entrepris ces dernières années afin de pouvoir matérialiser l'important potentiel de création de valeur de son portefeuille.



## À propos de Poxel SA

Poxel est une Société biopharmaceutique de stade clinique qui développe des **traitements innovants pour des maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique**, notamment la **stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH)** et des maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (*R*-pioglitazone stabilisé au deutérium) a atteint son objectif principal dans un essai de phase 2 simplifié (DESTINY-1). Dans le domaine des maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), premier de sa catégorie, est axé sur le traitement de l'adrénoleucodystrophie (ALD) et de la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), le premier produit de Poxel à cibler le dysfonctionnement mitochondrial, est maintenant commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel s'attend à recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Poxel a conclu un partenariat stratégique avec Sumitomo Pharma pour l'Imeglimine au Japon. Cotée sur Euronext Paris, Poxel a son siège à Lyon, en France, et des filiales à Boston, MA, et à Tokyo, au Japon.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.poxelpharma.com](http://www.poxelpharma.com)

Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse concernant des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis et (ii) à des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, toute déclaration précédée, suivie ou comprenant des mots tels que « objectif », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « sera », « peut avoir », « probable », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et termes de signification similaire, ou la forme négative de ces mots et termes. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques inhérents et à des incertitudes indépendantes de la volonté de l'entreprise qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les performances réels de l'entreprise diffèrent sensiblement des résultats ou des performances attendus, exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans ce document en raison d'un certain nombre de risques ou d'incertitudes décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de la Société disponible sur le site Internet de la Société et celui de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>). La Société n'approuve pas ou n'est pas responsable du contenu des liens hypertextes externes mentionnés dans le présent communiqué de presse.

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

## Contacts - Relations avec les investisseurs / Médias

NewCap  
Théo Martin / Paul Boivin  
[investors@poxelpharma.com](mailto:investors@poxelpharma.com)  
+33 1 44 71 94 94